



FRATERNITÉ  
DES CONSTABLES  
DU CONTRÔLE ROUTIER  
DU QUÉBEC



## Communiqué 2020-26 Le 23 juin 2020

### Évènements avec armes et plainte à la CNESST

Bonjour,

Dans le communiqué 2020-03, nous vous faisons part d'un évènement qui c'était produit à Roberval dont nous reproduisons le texte :

***Roberval :*** Lors de l'interception d'un ensemble de véhicules en permis spécial avec un véhicule d'escorte, 2 de nos membres ont procédé à la vérification des 2 véhicules, à la demande des documents d'usages, comme il fait nuit, notre membre éclaire l'intérieur de l'habitacle pour aider le conducteur et constate la présence de cartouches d'arme dans le porte-gobelet et dans le coffre à gant. À la question s'il transporte des armes, le Co a répondu qu'il y a en 2 à l'arrière. Une des deux armes est visible sur le siège arrière, elle est ouverte (prêt à être chargé et non sécurisé).

*Cette arme est sécurisée par le contrôleur, on demande l'assistance de la SQ qui va prendre plus de 40 minutes à intervenir, ces derniers vont trouver la 2<sup>e</sup> arme qui n'est pas chargée et pas sécurisée. Dans ce dossier qui ressemble à celui de Charny, la Fraternité constate les mêmes problèmes avec la procédure, la sécurité, les délais et le fait que nous ne soyons pas armés. Nous envisageons tous les recours disponibles pour protéger nos membres.*

Par la suite, la Fraternité a déposé une plainte officielle à la CNESST (ci-jointe) pour revoir les procédures lors d'intervention criminelle, l'accès au CRPQ, la formation et l'armement. À cause de la COVID-19, la rencontre avec l'inspectrice a été décalée, elle s'est déroulée récemment en la présence de 2 représentants employeur de CRQ, un des agents impliqués, Mme Rainville de l'AFPC et Jean-Claude Daignault.

L'inspectrice a fait un travail rigoureux dans le carcan des pouvoirs qu'elle détient, elle a soulevé plusieurs questions pour comprendre notre situation. À la fin de la rencontre, elle a émis sur place, une dérogation concernant la procédure CE-PR-033 (ci-jointe), elle donne 90 jours à CRQ pour modifier la procédure pour tenir compte de la sécurité et de la réalité des contrôleurs routiers. Elle va prendre plus d'informations concernant le CRPQ, et la formation, qui fera l'objet de son rapport plus tard.

Merci  
Votre exécutif